

Périgueux, le 28/11/2014

**Monsieur Teddy GUITTON**  
**Secrétaire général**  
**SNUIPP – FSU Dordogne**  
**Bourse du Travail**  
**2, rue Bodin**  
**24000 PERIGUEUX**

*N/Réf. : BC/JCL/NH- Cab-2014. 1159*

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie de la motion votée par le Conseil général de la Dordogne relative au tissu scolaire de la Dordogne.

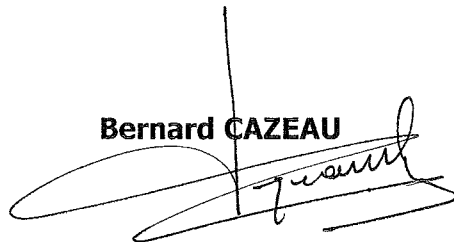
L'Assemblée Départementale a ainsi tenu à marquer son attachement à la proximité que garantissent les regroupements pédagogiques intercommunaux.

Je tiens à vous informer que cette motion a été votée à l'unanimité.

Restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes salutations distinguées.

**Bernard CAZEAU**



**CONSEIL GENERAL de la DORDOGNE**

Délibération n° 14-375 du 21 novembre 2014

**Décision modificative n° 2**

Motion relative au tissu scolaire de la Dordogne.

**CONSIDERANT** le courrier de la Direction des services départementaux de l'Education Nationale adressé aux maires le 17 juin 2014, leur exposant la nécessité d'entreprendre des regroupements d'écoles afin de rationaliser leur implantation,

**CONSIDERANT** les inquiétudes légitimes soulevées par ce courrier chez de nombreux élus locaux quant à l'avenir de leurs écoles,

**RAPPELANT** les aides financières massives qu'il apporte depuis des années aux communes et aux intercommunalités engagées dans des projets de modernisation, rénovation et reconstruction d'écoles et cantines scolaires,

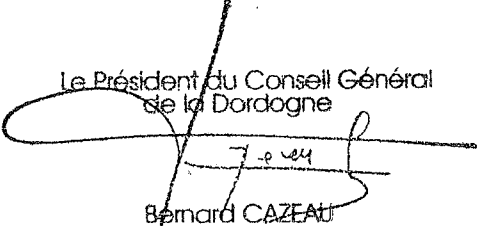
**RAPPELANT** que ce sont ainsi 230 écoles qui ont bénéficié de tels travaux entre janvier 2007 et septembre 2014 en Dordogne,

**LE CONSEIL GENERAL, à l'unanimité**

**PREND ACTE** du courrier adressé le 3 novembre dernier par Mme l'Inspectrice d'Académie et M. le Préfet de la Dordogne aux maires et présidents d'intercommunalité, dans lequel il leur est rappelé que la démarche engagée invite à une simple réflexion et qu'elle ne prévoit aujourd'hui aucun projet opérationnel de réorganisation,

**REAFFIRME** son attachement profond à la spécificité du tissu scolaire de la Dordogne, en particulier en milieu rural, où il est fondé sur les Regroupements Pédagogiques Intercommunaux, qui non seulement garantissent la proximité et l'efficacité du service public de l'éducation, mais qui contribue également grandement à maintenir la vitalité des communes.

Le Président du Conseil Général  
de la Dordogne

  
Bernard CAZEAU